NOTICES CHRONOLOGIQUES

SUR LES

CHEMINS DE FER

JURA-BERNE-LUCERNE

1857 — 1890

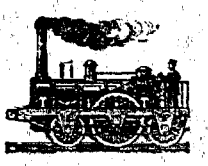

BERNE
IMPRIMERIE HALLER
1890.

NOTICES CHRONOLOGIQUES

SUR LES

CHEMINS DE FER JURA-BERNE-LUCERNE

1857—1890

BERNE
IMPRIMERIE HALLER
1890

Reproduktion
Bern : Schweizerische Landesbibliothek, 2003

Reproduction
Berne : Bibliothèque nationale suisse, 2003

Riproduzione
Berna : Biblioteca nazionale svizzera, 2003

NOTICES CHRONOLOGIQUES

SUR LES

CHEMINS DE FER JURA-BERNE-LUCERNE

A. Etudes préliminaires principales.

Avril 1864. Achèvement de l'*avant-projet* pour la construction des chemins de fer du Jura bernois.

Mai 1864. *Mémoire de M. l'ingénieur Dapples* sur cet avant-projet.

26 Octobre 1864. Rapport de MM. *Bridel, Liardet* et *A. de Muralt,* experts techniques, sur l'avant-projet et le devis.

Octobre 1865. MM. les *ingénieurs Gränicher, Weiss* et *Froté* présentent le rapport que la Direction cantonale des chemins de fer les a chargés de rédiger sur la *comparaison entre l'avant-projet et les propositions des experts techniques.*

B. Construction.

1. Dispositions générales et réseau restreint.

19 Juin 1857. Le Grand Conseil du canton de Berne accorde à la *Commission centrale* (délégués : MM. Eugène Brandt et Zélim Wuille) la *concession* pour la construction d'un chemin de fer des Convers à Bienne.

2 Février 1867. Sur l'initiative de la Direction cantonale des chemins de fer, à la tête de laquelle est placé M. le Conseiller d'Etat *Pierre Jolissaint,* le Grand Conseil du canton de Berne vote le *décret* qui statue entre autres la participation de l'Etat à la construction des chemins de fer du Jura bernois, par une prise d'actions de fr. 4,500,000 pour la ligne principale Bienne-Sonceboz-Tavannes et de fr. 1,700,000 pour l'embranchement Sonceboz-Convers.

24 Février 1867. Une *assemblée de délégués des communes et de citoyens* a lieu à Sonceboz et décide la formation d'une société d'initiative chargée : 1° de prendre les

mesures nécessaires en vue de l'établissement d'un chemin de fer de Bienne à Tavannes et aux Convers; 2° d'examiner les moyens qui seraient à employer pour mettre le Jura entier à même de profiter, tôt ou tard, des dispositions du décret du 2 février 1867 touchant l'ensemble du réseau jurassien et notamment de l'offre faite de la cession des lignes de Neuveville-Bienne-Berne.

5 Avril 1867. Les *statuts de la société d'initiative* du chemin de fer du Jura bernois font l'objet d'un acte notarié passé à St-Imier, dans l'hôtel de la Couronne. — M. *Edouard Marti* est nommé président du comité d'initiative provisoire.

29 Décembre 1867. *Assemblée générale à Sonceboz.* 127 actions sont représentées. — Le capital nécessaire pour constituer la société et commencer les opérations est réduit de fr. 100,000 à fr. 50,000. — Le Conseil d'administration est nommé. Il se compose de 9 membres.

Le Conseil d'administration fait ensuite les nominations suivantes: Président, M. *Edouard Marti;* vice-président, M. *Ernest Francillon;* secrétaire-caissier, M. le colonel *Ami Girard.*

23 Janvier 1868. Convention passée avec MM. *Mankiewicz* et *Bidaux* en vue de la rétrocession de la concession à demander au Grand Conseil (Dr. *Strousberg*).

7 Juin 1868. Le Conseil d'administration arrête les tableaux de répartition des *subventions des communes,* et dès ce moment commence la propagande active pour la souscription des actions dans le Jura bernois, ainsi qu'à Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne.

6 Juin 1869. Propositions *Brisson* (groupe de financiers français). Propositions *Bruant.*

20 Juin 1869. *Assemblée générale à Tavannes.* — Le bureau provisoire est confirmé. — Une *grande commission* est nommée pour agir dans les districts.

23 Octobre 1869. Offres au Conseil d'administration de la part de 7 nouvelles entreprises, qui se présentent pour construire soit le réseau *restreint,* soit le réseau *moyen* (Bienne-Bâle-Convers), soit le réseau *complet.* — M. Jolissaint, conseiller d'Etat, est prié de suivre à ces négociations compliquées.

23 Janvier 1870. L'assemblée générale vote le programme d'action qui lui est soumis par le Conseil d'administration pour suivre aux démarches dans tous les sens, et institue un comité permanent de trois membres. — Le versement du premier cinquième sur les actions provisoires souscrites a produit fr. 10,650.

30 Janvier 1870. Le comité permanent, nommé par le Conseil d'administration, se compose de MM. *Ed. Marti, Ami Girard* et *Nicolas Kaiser.* On décide que l'affaire des subventions et des garanties communales doit être menée avec une grande vigueur.

13 Février 1870. La grande commission se réunit et se constitue à Delémont pour la propagande dans les districts du Jura.

10 Mars 1870. Le Grand Conseil du canton de *Berne* accorde à la Société d'initiative la *concession pour le réseau jurassien.* (Ratification fédérale du 18 Juillet 1870).

24 Mars 1870. *Concession* pour le prolongement et le raccordement *sur territoire neuchâtelois* du chemin de fer du vallon de St-Imier.

26 Juin 1870. Le Conseil d'administration décide qu'on procédera à la *formation de la Société d'exécution pour le réseau restreint*, sauf à faire plus tard successivement les autres lignes du réseau complet.

3 Juillet 1870. Réunion à Sonceboz, où se constitue la *Société d'exécution des chemins de fer du Jura Bernois.* Le Conseil d'administration de la Société d'initiative est chargé de fonctionner provisoirement comme organe de la nouvelle Compagnie.

Juillet 1870. La Société d'exécution conclut un contrat provisoire d'emprunt de 3 millions de francs avec la Banque cantonale de Berne et la Banque fédérale.

24 Septembre 1870. La Société d'exécution signe avec MM. *Ott, Baur, Egger* et *Gubser* (Société suisse de construction des chemins de fer du Jura) une convention pour l'établissement des lignes du réseau jurassien connues sous le nom de „*lignes du décret*", comprenant le chemin de fer de Bienne à Tavannes, avec embranchement de Sonceboz aux Convers. Cette convention est approuvée le lendemain par le Conseil d'administration.

14 Décembre 1870. L'Etat de Berne consent par contrat à se charger de l'exploitation future du réseau restreint.

29 Décembre 1870. Décret du Grand Conseil approuvant la justification financière pour le réseau restreint et autorisant le commencement des travaux.

Ouverture des lignes du réseau restreint.

20 Avril 1874. Bienne-Convers.

29 Avril 1874 Sonceboz-Tavannes.

2. Réseau complet.

19 Mars 1871. Première assemblée générale de la Société d'exécution, à Sonceboz. — Le Conseil d'administration est autorisé à *commencer les travaux* et à faire un premier appel de fonds sur les 17,378 actions souscrites, représentant fr. 8,528,000. — Les 8 membres du Conseil nommés par l'assemblée générale sont: MM. *Edouard Marti, Ernest Francillon, Ami Girard, N. Kaiser, Aug. Klaye, A. Gobat, Jean Sessler* et *Louis Liengme.* — M. *Edouard Marti* est élu par acclamations président du Conseil d'administration.

10 Avril 1871. M. *Liardet* est nommé *ingénieur en chef.*

11 Juin 1871. L'Assemblée générale, réunie à Sonceboz, adopte le règlement d'administration. M. *Marti*, nommé directeur le 25 Mars 1871, est remplacé comme président du Conseil d'administration par M. *E. Francillon.* — L'après-midi, fête d'inauguration et constatation du commencement des travaux.

30 Avril 1872. Les employés de l'Est français qui, par suite de convention, devaient remettre aux agents du Jura Bernois l'exploitation de la ligne Bâle-St-Louis sont expulsés des bureaux de la gare de Bâle par le gouvernement bâlois, qui déclare en même temps ne pas connaître la Compagnie du Jura-Bernois. Les bureaux qu'occupaient les employés de l'Est sont remis aux employés de l'administration allemande des chemins de fer de l'Alsace-Lorraine.

20 Juin 1872. La Compagnie française des chemins de fer de l'Est s'engage à s'intéresser dans la Compagnie du Jura par une prise d'actions s'élevant à $4^1/_2$ millions de francs, dont $2^1/_2$ millions représentés par la cession de la ligne Bâle-St-Louis. La convention à ce sujet règle aussi les questions de trafic international.

13 Avril 1872. *Concession de Bâle-Campagne.*

13 Juillet 1872. Le conflit avec Bâle-Ville est aplani par la négociation d'un traité avec le Central. Cette Compagnie rachète pour $2^1/_4$ millions les droits du Jura bernois sur la *ligne Bâle-St-Louis.*

19 Octobre 1872. Le Conseil d'administration conclut avec la Banque cantonale de Berne, la Banque fédérale, le Bankverein de Bâle et la Banque commerciale bâloise, un *contrat d'emprunt* pour la formation du capital-obligations de 22 millions de francs à 5 % au cours de 96 %.

5 Décembre 1872. Traité avec le Central suisse pour la *co-jouissance de la gare de Bâle.* Une agence commerciale est accordée dans ce traité à la Compagnie française de l'Est.

8 Décembre 1872. *Concession* du canton de *Soleure* pour les chemins de fer du Jura bernois.

31 Décembre 1872. *Concession* du canton de *Bâle-Ville* pour la ligne Bâle-Delémont.

26 Février 1873. Le Grand Conseil accorde sa *sanction aux statuts de la Compagnie,* moyennant quelques modifications, touchant à l'influence de l'Etat dans l'administration de l'entreprise. Ces changements sont approuvés ensuite par l'assemblée générale du 11 Mai.

26 Février 1873. Décret du Grand Conseil approuvant la *justification financière pour le réseau complet* et effectuant l'*apport des lignes de l'Etat* Bienne-Neuveville et Bienne-Berne.

Février 1873. La Banque cantonale de Berne et la Banque fédérale se déclarent prêtes à escompter le subside de l'Etat de fr. 6,200,000.

13 Mars 1873. *Arrêté fédéral* approuvant la *transmission de la concession* pour le chemin de fer *Berne-Bienne-Neuveville.*

19 Mars 1873. M. *Gustave Bridel* est nommé *ingénieur en chef* de la Compagnie.

19 Mars et 17 Avril 1873. La *rédaction du traité du 20 Juin 1872* entre la Compagnie des chemins de fer du Jura Bernois et la Compagnie française des *chemis de fer de l'Est* est arrêtée définitivement.

23 Mai 1873. La *Direction* est composée de MM. *Ed. Marti,* président; *Pierre Jolissaint,* vice-président, et *Jules Grandjean.*

14 Juin 1873. Le gouvernement de Berne donne l'*autorisation de commencer les travaux.*

Octobre 1873. Traité par lequel la Compagnie se charge, à partir du 1er Mai 1874, de l'*exploitation de toutes les lignes de l'Etat de Berne,* et cela pour le compte du canton.

Ouverture des lignes du réseau complet.

26 Septembre 1875. Delémont-Bâle.

15 Octobre 1876. Delémont-Glovelier.

16 Décembre 1876. Tavannes-Court et Moutier-Delémont.

24 Mai 1877. Court-Moutier et Glovelier-Porrentruy.

---

23 Mars 1878. L'assemblée générale autorise un emprunt de 3 millions de francs, pour la *consolidation de la dette flottante.* Cet emprunt est conclu avec la garantie de communes du Jura pour $1^1/_2$ million et de l'Etat de Berne pour 500,000 fr. Les particuliers souscrivent 1 million sans garantie spéciale.

22 Février 1881. *Conversion* des emprunts 5 % de la Compagnie en 4 %.

30 Janvier 1889. *Conversion* des emprunts 4 % de la Compagnie en $3^1/_2$ %.

---

3. Ligne de la Broye (Lyss-Fräschels).

12 Janvier 1870. *Concession* accordée par le Grand Conseil du canton de Berne au Comité du chemin de fer de la Broye pour le parcours sur territoire bernois.

29 Mars 1873. Traité conclu par la Compagnie du Jura Bernois avec le *Comité moratois,* relativement à l'établissement de la ligne de la Broye.

18 Décembre 1873. Arrêté fédéral ratifiant la *transmission de la concession* pour la ligne Lyss-Fräschels à la Compagnie du Jura Bernois.

14 Janvier 1874. Par l'intermédiaire de M. le député *Arn,* les *communes du district bernois intéressées à la construction de la ligne de la Broye* s'engagent dans cette entreprise pour 158,000 fr., qui seront représentés par des actions du Jura Bernois.

19 Janvier 1874. *Contrat d'emprunt* conclu avec la Banque cantonale de Berne et la Banque fédérale, afin de constituer le capital-obligations, de 1,500,000 fr., de la ligne de la Broye.

Avril 1874. Approbation de la *justification financière* et *commencement des travaux.*

21 Juin 1876. *Ouverture* de la ligne à l'exploitation.

---

4. Ligne Porrentruy-Delle.

25 Février 1868. Le *Conseil d'administration* de la Compagnie se constitue à Porrentruy, sous la présidence de M. *Jolissaint,* Conseiller d'Etat.

23 Septembre 1872. La ligne Porrentruy-Delle est *ouverte à l'exploitation.*

30 Décembre 1875. Signature de *l'acte de cession* du Porrentruy-Delle au Jura Bernois.

19 Juin 1876. Arrêté fédéral ratifiant la *transmission de la concession* pour le chemin de fer Porrentruy-Delle.

17 Août 1876. La ligne Porrentruy-Delle est *remise aux représentants de la Compagnie du Jura Bernois,* qui en devient propriétaire.

5. Ligne directe Renan - Chaux-de-Fonds.

25 Mai 1885. A l'art. 12 du contrat de vente de la ligne du Jura-Industriel, *la Compagnie J.-B.-L. s'engage à construire* une ligne directe entre Renan et la Chaux-de-Fonds dans le terme de 3 années à partir du 1er Janvier 1886.

23 Décembre 1885. *L'assemblée fédérale* autorise le Conseil fédéral à statuer sur la demande de concession pour cette ligne.

9 Février 1886. La *justification financière* est approuvée.

15 Juin 1886. Le Conseil fédéral approuve *les plans.*

7 Août 1886. Le *délai d'achèvement des travaux* est prolongé du 10 Août au 15 Octobre 1889 par le Conseil fédéral.

17 Décembre 1888. La ligne est *ouverte à l'exploitation.*

---

6. Ligne du Brunig.

17 Juillet 1870. Constitution du *Comité d'initiative* pour le chemin de fer du Brunig.

28 Décembre 1870. Le Grand Conseil du Canton de Berne accorde la *concession.* (Ratification fédérale du 11 Juillet 1871).

Novembre 1871. Le Grand Conseil de Berne *promet de contribuer* à cette entreprise comme il l'a fait pour d'autres.

31 Janvier 1874. Arrêté fédéral portant *concession unique* pour les diverses sections de la ligne du Brunig.

3 Décembre 1874. Le Grand Conseil de Berne fixe la *participation financière* du canton à $2^1/_2$ millions.

28 Février 1875. Le peuple *sanctionne* ce décret.

30 Juin 1880. Arrêté fédéral apportant quelques *changements à la concession.*

27 Février 1881. Rapport du Comité d'initiative sur le *rendement probable* de la ligne.

Avril 1881. Rapport de MM. *Vögelin, Gerlich* et *Ganguillet.*

Juillet 1884. Rapport de MM. les ingénieurs *Dietler* et *Zürcher.*

24 Août 1886. Décret du Grand Conseil accordant une *participation financière* de 475,000 frs.

25 Août 1886. L'assemblée générale des actionnaires du J.-B.-L. donne à l'administration les *pouvoirs nécessaires.*

30 Août 1886. *Demande collective* adressée à l'autorité fédérale par le Comité fondateur du chemin de fer du Brunig et la Direction des chemins de fer J.-B.-L.

13 Décembre 1886. Arrêté fédéral approuvant la transmission de la *concession* pour un chemin de fer à voie étroite de Brienz à Alpnachstad et accordant une nouvelle concession pour la ligne d'Alpnachstad à Lucerne.

14 Juin 1888. *Ouverture* à l'exploitation de la section Brienz-Alpnachstad.

1er Juin 1889. *Ouverture* à l'exploitation de la section Alpnachstad-Lucerne.

C. Achat et revente du Jura Industriel.

6 Février 1875. Conférence à Olten, provoquée par les porteurs *d'obligations de seconde hypothèque* du Jura Industriel, en suite du vote du peuple neuchâtelois rejetant le rachat. Les créanciers de seconde hypothèque vendent leur créance à la Compagnie du Jura Bernois.

10 Février 1875. La *Compagnie nouvelle* du Jura Industriel s'engage à céder cette ligne au Jura Bernois.

19 Février 1875. La Direction du Jura Bernois se met d'accord avec les *créanciers de Ire hypothèque.*

14 Mars 1875. L'*assemblée générale* des actionnaires du Jura Bernois approuve ces traités.

29 Mars 1875. Le Conseil fédéral approuve la *transmission des concessions* du Jura Industriel à la Compagnie du Jura Bernois.

---

17 Décembre 1883. Le Conseil d'Etat de Neuchâtel fait une première démarche auprès de la Direction de la Compagnie en vue du *rachat de la ligne* du Jura Industriel, prolongée sur la frontière française près de Morteau.

21 Janvier 1884. Convention entre le Conseil d'Etat de Neuchâtel et la Direction du J.-B.-L., prolongeant jusqu'au 1er Juillet le *délai de déclaration de rachat.*

26 Mars 1884. Convention touchant les *concessions à faire* par la Compagnie dans le cas où l'Etat de Neuchâtel ne rachèterait pas le Jura Industriel.

26 Avril 1884. L'assemblée générale du J.-B.-L. ratifie la convention du 21 Janvier 1884 et donne son assentiment à la *vente à l'amiable* du Jura Industriel.

28 Avril 1884. La Convention du 21 Janvier est approuvée par le *Grand Conseil* de Neuchâtel.

30 Mai 1884. Le Grand Conseil de Neuchâtel décide de *renoncer au rachat.*

14 Juin 1884. La votation populaire ayant été réclamée dans le canton de Neuchâtel, le Conseil d'administration du J.-B.-L. accorde une *prolongation de délai* jusqu'au 15 Août.

24 Juin 1884. La Compagnie précise et complète par une nouvelle convention ses *concessions en cas de non-rachat.*

27 - 29 Juin 1884. Le peuple neuchâtelois *vote le rachat* par 9340 voix contre 6762.

25 Mai 1885. Projet de *contrat de vente* de la ligne du Jura Industriel.

29 Mai 1885. Ce projet est *ratifié* par l'assemblée générale des actionnaires du Jura Bernois.

30 Mai 1885. Il est aussi *approuvé* par le Grand Conseil du Canton de Neuchâtel.

1er Janvier 1886. *Remise de la ligne* à l'Etat de Neuchâtel.

D. Affermage de la ligne Berne-Lucerne.

11 Août 1875. La Compagnie du Jura Bernois prend l'*exploitation* de la ligne Berne-Lucerne.

15 Janvier 1877. La Compagnie du Berne-Lucerne ayant été déclarée en *faillite*, cette ligne est vendue aux enchères et acquise par l'Etat de Berne.

7 Avril 1877. Nouveau traité pour l'*exploitation* de la ligne par la Compagnie du Jura Bernois. (Ratifié le 12 Avril par le Conseil d'administration de la Compagnie et le 13 Avril par le Grand Conseil du Canton de Berne).

1er et 2 Mars 1881. *Contrat de bail.*

14 Février 1890. *Contrat de vente* de la ligne Berne-Lucerne à la Compagnie du Jura-Simplon.

---

7. Fusion du Jura-Berne-Lucerne et de la Suisse Occidentale-Simplon.

3 Juin 1889. Conférence à Berne entre des délégués du Jura-Berne-Lucerne et de la Suisse Occidentale-Simplon et les représentants de la Banque pour le commerce et l'industrie, de Darmstadt, et de la Banque internationale de Berlin. On s'entend sur les *bases de la fusion projetée.*

8 Juin 1889. Conférence à Lucerne. On discute la fusion au *point de vue juridique* et l'on arrête les démarches à faire auprès de diverses autorités.

16 et 17 Août 1889. Conférence à Berne. On discute et adopte le texte du *traité de fusion* et du projet de *statuts* de la nouvelle Compagnie.

11 et 12 Octobre 1889. Les *assemblées générales* des actionnaires de la Suisse Occidentale-Simplon et du Jura-Berne-Lucerne approuvent le traité de fusion et les statuts du Jura-Simplon.

19 Décembre 1889. Arrêté fédéral transférant les *concessions* des chemins de fer de la S.-O.-S., du J.-B.-L. et du Berne-Lucerne à la nouvelle Compagnie du Jura-Simplon.

27 Décembre 1889. Première assemblée générale des actionnaires du Jura-Simplon. Elle constate que le *capital social* est complet et elle nomme 3 commissaires-vérificateurs.

28 Décembre 1889. Convention avec les banques pour la *conversion des actions privilégiées* de la S.-O.-S. en actions privilégiés du Jura-Simplon et pour l'émission des 70,000 nouvelles actions ordinaires du Jura-Simplon dont le montant est destiné à payer le prix d'achat du Berne-Lucerne.

1er Janvier 1890. Tous les services de l'ancien J.-B.-L. et de l'ancienne S.-O.-S. passent au Jura-Simplon et la *fusion* est consommée.

28 Juin 1890. Dernière assemblée générale du Jura-Berne-Lucerne. — Le *dividende* pour 1889 est fixé à $4^1/_2$ % et la Compagnie est définitivement dissoute.

E. Révision des statuts.

Il y a eu 7 révisions de statuts, savoir:

le 11 Mai 1873,
» 28 Août 1875,
» 28 Mai 1881,
» 14 Juin 1884,
» 29 Mai 1886,
» 2 Juin 1888,
» 29 Décembre 1888.

F. Personnel.

A la Direction, M. *Jules Grandjean*, démissionnaire, a été remplacé, le 16 Décembre 1882, par M. *Gustave Bridel*, alors Ingénieur en chef du Gothard.

M. *Bridel*, décédé le 3 Décembre 1884, a été remplacé à la Direction par M. l'ingénieur *Thomas Lommel*, le 6 Février 1885.

M. *Lommel*, démissionnaire, a été remplacé, le 15 Février 1889, par M. le colonel *Jules Dumur*.

Depuis le 1er Janvier 1875, le Conseil d'administration a perdu 20 membres par suite de décès, savoir:

MM. *Weber*, ancien directeur du Gothard, à Lucerne;
J. Stämpfli, Conseiller national, à Berne;
A. Bucher, Conseiller national, à Berthoud;
Sainte-Claire-Deville, à Paris;
Nicolas Kaiser, Conseiller national, à Grellingue;
H. Paulet, directeur du cadastre, à Porrentruy;
Frossard, Conseiller d'Etat, à Berne;
Abram Boivin, agent de droit, à Moutier;
Arn, député, à Aarberg;
F. L. Aebi, négociant, à Berne;
Jules Grandjean, colonel, à la Chaux-de-Fonds;
G. Ott, député, à Berne;
Meyer, colonel fédéral, à Berne;
Rohr, Conseiller d'Etat, à Berne;
Samuel Steiner, député, à Berne;
Roulet, Conseiller d'Etat, à Neuchâtel;
von Känel, avocat, à Aarberg;
Rüfenacht-Moser, député, à Berne;
Bridel, directeur, à Berne;
Ch. Kuhn, banquier, à Bienne.

Des 14 membres qui composaient le Conseil d'administration en 1872, sept font encore partie du dernier Conseil d'administration du Jura-Berne-Lucerne. Ce sont :

MM. *Ernest Francillon*, à St-Imier;
A. Klaye, à Moutier;
Ed. Marti, à Berne;
P. Jolissaint, à Berne;
J. Sessler, à Bienne;
L. Liengme, à Cormoret;
A. Gobat, à Berne.

La Compagnie a payé les dividendes suivants :

1880	1 %
1881	1 %
1882	2 %
1883	3 %
1884	2½ %
1885	3 %
1886	3 %
1887	3½ %
1888	4 %
1889	4½ %

Berne, le 28 Juin 1890.

Le Secrétaire général :
Elie Ducommun.